



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**

La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi résidant en Auvergne-Rhône-Alpes en 2018

Service Etude, Statistique, Evaluation

Juillet 2020

L'année 2018 est une année de transition pour les chômeurs entre la fin du plan « 500 000 formations supplémentaires » démarré en 2016 et le début du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC).

En Auvergne-Rhône-Alpes (ARA), 2016 a été une année exceptionnelle du point de vue des entrées en formation, 118 700 entrées en formation de personnes en recherche d'emploi ayant été enregistrées, en forte hausse par rapport à 2015 (+52%), en conséquence du Plan 500 000. En 2017, elles s'élèvent à 86 600, en baisse importante par rapport à 2016. Elles passent en 2018, première année du PIC, à 85 000, toujours en baisse par rapport à 2016 et 2017 mais au-dessus du niveau de 2015.

En 2018, Pôle emploi est le commanditaire majoritaire des formations pour les personnes en recherche d'emploi (73%). Il l'est devenu à partir de 2016 principalement en raison de la délégation à Pôle emploi d'une grande partie de l'effort à réaliser dans le cadre du plan 500 000¹, auquel s'ajoute le fait que le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas signé le pacte régional d'investissement dans les compétences en 2018. La Région a commandité au final en 2018, 17% des formations à destination des chercheurs d'emploi, l'Etat et les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA²), respectivement, 2% et 1% des stages.

Les formés relèvent surtout de la tranche des 26-44 ans (51%) dans des proportions comparables à celles des demandeurs d'emploi de cette tranche d'âge (48%) ; mais les stagiaires de moins de 26 ans (25%) sont surreprésentés par rapport à leur poids dans la demande d'emploi (16%) et les plus âgés (45 ans et plus) sont sous-représentés (24% contre 36%). Tous commanditaires confondus, les formés sont plutôt des hommes (52% en 2018) alors qu'il y a plus de femmes demandeuses d'emploi (52%).

38% des formations sont effectuées par des chercheurs d'emploi peu qualifiés, en sous-représentation par rapport à leur poids dans la demande d'emploi (45% des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C) ; l'effort en direction des seuls non diplômés est toutefois notable (16% des stagiaires contre 4% des chômeurs inscrits à Pôle emploi). De même les chercheurs d'emploi de longue durée bénéficiant d'une formation (7%) sont sous-représentés par rapport à leur poids dans la demande d'emploi (24%).

La certification reste l'objectif majoritaire des formations dispensées aussi bien en 2016 (34%) qu'en 2017 et 2018 (30%), quel que soit le niveau de diplôme. Celles-ci préparent principalement au domaine des services à la personne. Quel que soit le mode de validation, près de 65% des formés (hors non renseignés) l'ont été dans les 5 domaines suivants sur 14 : échange et gestion (16%), formation générale-lettres-langues (16%), services aux personnes (16%), fonction production (8%) et sciences humaines-économie-droit (7%).

Tous commanditaires confondus, les formations débutées en 2018 ont duré en moyenne 3,6 mois. Les stages prescrits par Pôle emploi et par les OPCA, qui cherchent davantage à répondre aux besoins immédiats des employeurs, sont beaucoup plus courts en moyenne (respectivement 2,1 et 2,7 mois). Les femmes, les moins de 26 ans et les plus diplômés suivent des formations de plus longue durée que la moyenne.

¹ Comité technique d'évaluation piloté par la DARES - Rapport d'évaluation du plan « 500 000 formations supplémentaires », Décembre 2017 page 2.

² Avec la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018, les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) sont devenus, au 1^{er} janvier 2019, des opérateurs de compétences (OPCO). Ces organismes paritaires ont perdu la gestion de la collecte, confiée à l'Urssaf, pour se réorienter vers la prestation de services.

SOMMAIRE

ENCADRÉS 1 ET 2 : Compétences institutionnelles en matière de formation	4
I. LES FORMATIONS DU POINT DE VUE DES COMMANDITAIRES	5
Un nombre croissant de formations depuis 2009	5
Plus de 70% des formations commandées par Pôle emploi en 2018	6
Zoom sur les formations commandées par Pôle emploi depuis 2009	7
Une diminution continue depuis 2012 des stages commandés par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)	10
L'État, les stagiaires et les autres financeurs.....	11
II. PROFIL DES FORMÉS.....	12
Les formés sont majoritairement des hommes malgré leur proportion plus faible dans la demande d'emploi.....	13
Les formés plus jeunes que les demandeurs d'emploi	14
Les formations semblent ne pas discriminer les travailleurs handicapés	14
Les personnes durablement éloignées de l'emploi sont moins souvent en formation	15
III. OBJECTIF DE LA FORMATION	16
IV. DUREE MOYENNE DE FORMATION	20
Une durée moyenne en baisse en lien avec les dispositifs de Pôle emploi	20
Une durée moyenne plus importante pour les femmes et les moins de 26 ans	21
Formations plus longues pour les plus diplômés	21
Des formations plus longues pour préparer une certification	22
Formation longue durée pour les services à la personne	22
ANNEXE – A propos de la source Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (BREST)	23

Encadré n° 1 : les compétences institutionnelles en matière de formation des personnes en recherche d'emploi³

La Région organise et finance le Service Public Régional de la Formation professionnelle (SPRF) selon les principes ci-après.

Toute personne cherchant à s'insérer sur le marché du travail dispose, quel que soit son lieu de résidence, du droit d'accéder à une formation professionnelle afin d'acquérir un premier niveau de qualification, de faciliter son insertion professionnelle, sa mobilité ou sa reconversion. A cette fin, la Région assure, selon des modalités définies par décret, l'accès gratuit à une formation professionnelle conduisant à un diplôme ou à un titre à finalité professionnelle classé, au plus, au niveau 4 (baccalauréat) et enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) prévu à l'article L. 6113-1.

Pôle emploi attribue des aides individuelles à la formation. Lorsqu'il procède ou contribue à l'achat de formations collectives, il le fait dans le cadre d'une convention conclue avec la Région, qui en précise l'objet et les modalités.

L'Etat peut organiser et financer au profit des personnes à la recherche d'un emploi, des formations dont le faible développement ou le caractère émergent justifient, temporairement ou durablement, des actions définies au niveau national pour répondre aux besoins de compétences.

Pour la mise en œuvre d'un programme national défini par l'Etat et destiné à répondre à un besoin additionnel de qualification au profit de jeunes sortis du système scolaire sans qualification et des personnes à la recherche d'emploi disposant d'un niveau de qualification inférieur ou égal au baccalauréat, l'Etat engage une procédure de conventionnement avec la Région, en insistant en priorité sur les personnes en situation d'illettrisme, avec ou sans activité professionnelle.

En l'absence de conventionnement, l'Etat peut organiser et financer ces actions de formation avec Pôle emploi.

Encadré n°2 : Qui fait quoi ?

Commanditaire : organisme qui achète la formation, y compris lorsqu'il ne supporte pas l'intégralité du coût. Le commanditaire se distingue des financeurs qui se partagent le paiement des coûts pédagogiques de la formation. La répartition des dépenses de formation selon les financeurs diffère de la répartition des entrées en formation selon les commanditaires.

Financier : Organisme qui paye les coûts pédagogiques.

Rémunérateur : Organisme qui paye la rémunération du stagiaire.

Exemple : un Conseil Régional achète pour 10 millions d'euros de formations qualifiantes à Pôle emploi. Pôle emploi sera alors financeur de la formation, car c'est lui qui paiera les coûts pédagogiques de ces formations. La région sera elle commanditaire de la formation, car c'est elle qui aura supporté les coûts pédagogiques au final.

³ Code du travail 2019, annoté et commenté - 82e éd, section première : compétence des régions, art 6121-1 et suivant

I. LES FORMATIONS DU POINT DE VUE DES COMMANDITAIRES

Un nombre croissant de formations depuis 2009

Depuis 2009, le nombre d'entrées en formation de personnes en recherche d'emploi (cf. A propos de la source, p. 32), tous commanditaires confondus (cf. encadré 1 sur les compétences institutionnelles et encadré 2 sur leur définition, page 4), a progressivement augmenté, avec une hausse plus marquée l'année du Plan 500 000 (cf. encadré 3 sur les plans depuis 2014) en 2016 (graphique 1). De 2009 à 2016, le nombre d'entrées en formation s'est ainsi accru de 94 %. Deux effets se conjuguent pour expliquer ce chiffre : le faible nombre de formations commandées en 2009 et l'effet Plan « 500 000 » en 2016. Ainsi, si on ne tient compte que de l'ensemble de la période 2010 à 2018, l'augmentation tombe à 27%.

La mise en œuvre du Plan « 500 000 formations supplémentaires » impacte fortement 2016, ainsi que 2017 du fait de sa prolongation jusqu'en juin. L'année 2018 conjugue la fin du Plan « 500 000 » et la mise en place du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), qui démarrera effectivement en fin d'année et dont l'effet se mesurera en 2019.

Encadré n° 3 : les précédents plans exceptionnels depuis les années 2000⁴

2009 : Plan rebond pour l'emploi

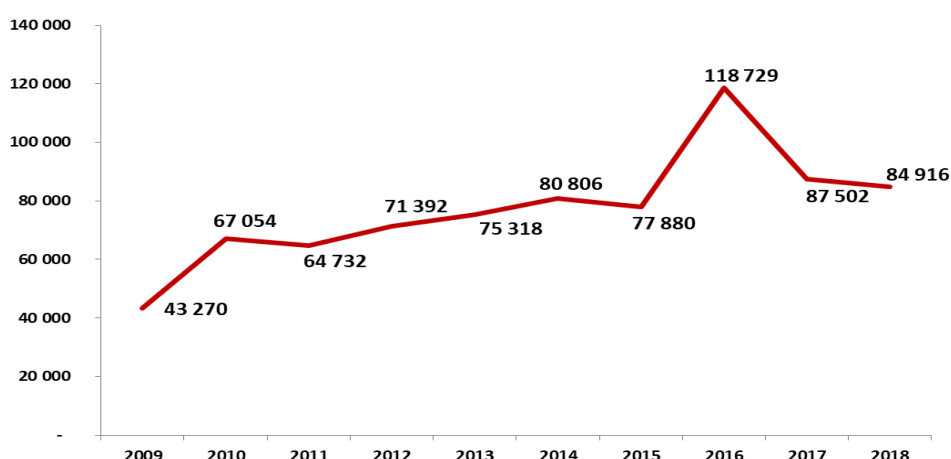
2014 : le Grand Plan "100 000 formations d'urgence"

2015 : Plan « 40 000 formations pour les recrutements des TPE et PME » cofinancé par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels et Pôle emploi pour former 40 000 personnes dans des secteurs et métiers prioritaires identifiés à l'échelle des territoires.

2016 : Plan 500 000

2018 : Plan d'investissement dans les compétences

Graphique 1 - Nombre d'entrées en formation, tous commanditaires confondus, de 2009 à 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes



Champ : Personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année et habitant en région ARA.

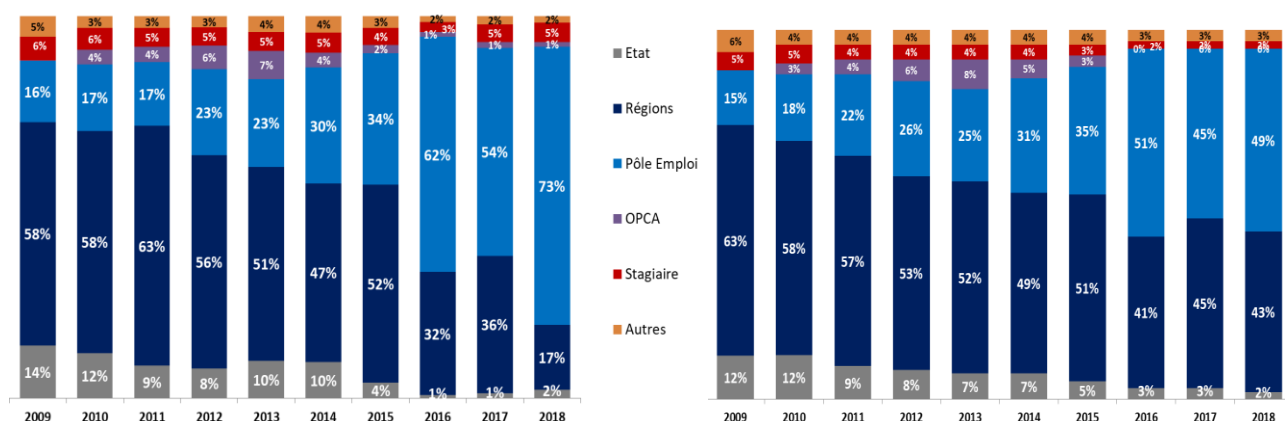
Source : BREST 2009 à 2018, données définitives.

⁴ Au ce sujet, la Cour des Comptes signale que « Les moyens publics consacrés par la France à la formation des demandeurs d'emploi ont augmenté pour atteindre 5,6 Md€ en 2016, en s'appuyant notamment sur des plans engagés par l'État et présentés comme « exceptionnels », alors qu'ils sont devenus en réalité récurrents ». La formation des demandeurs d'emploi, Rapport de la Cour des Comptes, mai 2018. <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-07/20180704-formation-demandeurs-d-emploi.pdf>, p 7.

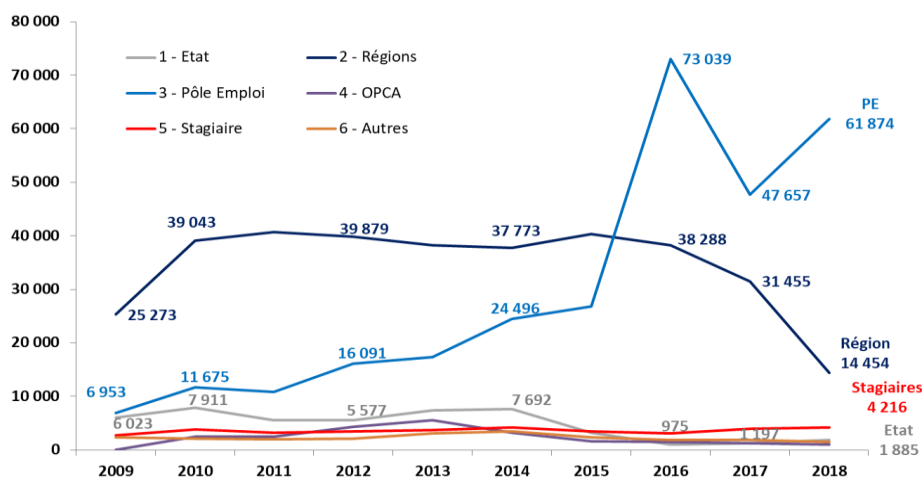
Plus de 70% des formations commandées par Pôle emploi en 2018

Le rapport d'évaluation du Plan 500 000 piloté par la DARES⁵ explique que ce plan, impulsé par l'Etat, s'agissait mal avec l'actualité des conseils régionaux : ceux-ci étaient en pleine phase de transition suite à l'élection des nouvelles assemblées régionales fin 2015, le calendrier de l'annonce et de la mise en œuvre du plan était déconnecté des procédures de programmation budgétaire et d'achat des Régions auquel s'ajoutait la fusion des régions⁶. De ce fait, en ARA, si en 2015, le Conseil Régional était le principal commanditaire des formations pour les personnes en recherche d'emploi (52%), à partir de 2016, il devient le deuxième commanditaire après Pôle emploi (graphique 2).

Graphique 2 - Répartition des formations à destination des personnes en recherche d'emploi selon les commanditaires de 2009 à 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes (à gauche) et en France (à droite)



Graphique 3 – Evolution des formations à destination des personnes en recherche d'emploi selon les commanditaires de 2009 à 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes



Source des graphiques 2 et 3 : BREST 2009 à 2018, données définitives.

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année et habitant en région ARA / en France entière.

Les commanditaires "autres" sont essentiellement l'Agefiph, les ministères et les collectivités territoriales autres que les Régions.

La base Brest a été enrichie de 25 000 formations en 2015, dont 24 300 commandées par Pôle emploi, entraînant une rupture de série. Les formations en centres de rééducation professionnelle (CRP) sont attribuées aux commandes de l'Etat lorsque ces centres sont identifiables dans les bases de données et aux conseils régionaux lorsqu'ils ne le sont pas.

⁵ Comité technique d'évaluation piloté par la DARES - Rapport d'évaluation du plan « 500 000 formations supplémentaires », décembre 2017.

⁶ Voir ibid. p 13-14.

En 2018, s'ajoute un deuxième élément de contexte d'ordre politique. En effet, l'Etat et le Conseil Régional de la région ARA n'ont pas signé le pacte régional d'investissement dans les compétences, pacte qui décline le plan d'investissement dans les compétences (PIC). Cette année-là, le Conseil Régional a commandé 17% des stages (Graphique 2). En comparaison, au niveau national (Graphique 2), les conseils régionaux sont commanditaires en moyenne en 2018 de 43% des formations pour les personnes en recherche d'emploi et Pôle emploi 49%. En volume physique, la commande passe d'environ 40 300 à 14 500 formations entre 2015 et 2018 (Graphique 3).

La part de l'Etat commanditaire en Auvergne-Rhône-Alpes, quant à elle, se réduit depuis 2009. Elle passe de 14% à 2% en 2018. Il convient néanmoins de préciser que la notion de commanditaire ne permet pas de refléter la totalité des financements versés par l'Etat, en particulier depuis le pacte régional d'investissement dans les compétences qui n'est pas pris en compte ici dans la mesure où les crédits sont délégués à Pôle emploi, acheteur direct et commanditaire de formation. Cette contribution de l'Etat a été rendue possible par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Elle donne la compétence à l'Etat pour organiser et financer un programme national destiné à répondre à un besoin additionnel de qualification au profit de jeunes sortis du système scolaire sans qualification et des personnes à la recherche d'emploi disposant d'un niveau de qualification inférieur ou égal au baccalauréat, en insistant en priorité sur les personnes en situation d'illettrisme, avec ou sans activité professionnelle. Le plan d'investissement dans les compétences, qui découle de cette compétence, est cofinancé par l'Etat et les entreprises via un prélèvement opéré sur la collecte issue de la contribution unique formation apprentissage.

Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), après avoir commandé jusqu'à 7% des formations en 2013, ne représentent plus que 1% du volume des formations commandées en 2018 (graphique 2). On retrouve les mêmes ordres de grandeurs (graphique 3) au niveau national pour 2018.

Quant au financement par les stagiaires, il demeure stable autour des 5% depuis 2009 alors qu'au niveau national, ce taux est en baisse constante et voisine les 2% en 2018.

Zoom sur les formations commandées par Pôle emploi depuis 2009

Comme signalé précédemment, Pôle emploi devient pour la première fois en 2016 le principal commanditaire des formations pour les personnes en recherche d'emploi sous l'effet du Plan « 500 000 ». Cette position est confirmée en 2017 et accentuée en 2018 avec 73% des stages commandés (+39 points par rapport à 2015), soit plus de 61 500 stages en 2018 pour des personnes inscrites à Pôle emploi, qu'elles soient indemnisées ou non.

Les Actions de Formations Conventionnées (AFC) et les Aides Individuelles à la Formation (AIF) sont les deux principaux dispositifs de formation de Pôle emploi en ARA.

Les stages proposés par Pôle emploi recouvrent essentiellement cinq dispositifs de formation (cf. encadré 4) : les actions de formations conventionnées (AFC), les actions de formations préalables au recrutement (AFPR), les aides individuelles à la formation (AIF), les préparations opérationnelles à l'emploi individuelles (POEI cofinancées avec les OPCA ou mono-financées⁷) et les POE collectives (POEC, commandées conjointement avec les OPCA⁸). Le recours aux dispositifs varie selon les années

⁷ Les POE individuelles sont toutes commandées et financées par Pôle emploi. Elles peuvent être complétées par un financement de l'OPCA dont dépend l'entreprise, afin de couvrir tout ou partie du montant de la formation.

⁸ « Dans les données Brest, les POE collectives sont attribuées à Pôle emploi au regard de leurs caractéristiques semblables à celles des autres formations commandées par l'agence. Le public de ces formations est également le même ». DARES Résultats n°085, décembre 2017, note de bas de page (3), p 2.

et des différences apparaissent entre la moyenne nationale et les pratiques régionales, chaque direction régionale de Pôle emploi bénéficiant de marge de manœuvre qu'elle utilise en fonction du contexte régional.

Les AFC, en Auvergne-Rhône-Alpes, représentent 12 500 entrées en formation en 2018 (graphique 5). Elles ont été fortement mobilisées en 2016 lors du Plan « 500 000 » et le sont à nouveau avec la mise en place du PIC. Au niveau national (graphique 6), le PIC n'affecte pas les AFC dont le volume continue de baisser depuis 2016. En part, les AFC représentent 20% des formations en 2018 aussi bien régionalement que nationalement (graphiques 7 et 8).

Encadré 4 - LES DISPOSITIFS PÔLE EMPLOI :

AFC (action de formations conventionnées) : elle vise à faciliter le retour rapide à l'emploi. Sa mise en œuvre permet de combler un écart entre les compétences détenues par le demandeur d'emploi et les exigences du marché du travail. « L'objectif de la formation est d'amener les connaissances et les compétences des demandeurs d'emploi au niveau demandé par le marché du travail, en termes de savoir-faire (savoir-faire techniques, permis C, D, FCOS, langues étrangères, etc.), ainsi qu'en termes de diplômes, notamment pour certaines activités (aide à domicile, travail auprès d'enfants, etc.) »⁹.

AIF (aide individuelle à la formation) : mise en place en 2010, elle contribue à la prise en charge des frais pédagogiques de projets spécifiques de formation, auxquels les formations préalablement achetées par Pôle emploi ne répondent pas mais dont la pertinence est validée par le conseiller.

AFPR (action de formations préalables au recrutement) : « L'AFPR est une aide financière permettant au demandeur d'emploi de se former pour répondre à une offre d'emploi pour laquelle il lui manque des compétences. Cette aide peut être attribuée à l'employeur rencontrant des difficultés de recrutement, qui est disposé à former un demandeur d'emploi ou un salarié en contrat d'insertion et à le recruter en fin de formation »¹⁰ en contrat à durée déterminée (CDD) d'une durée de 6 à 12 mois.

POEI (préparation opérationnelle à l'emploi individuelle) : créée en 2010¹¹, elle repose sur le même principe que l'AFPR mais pour des embauches plus longues (Contrat à durée déterminée, CDD d'au moins 12 mois ou contrat de professionnalisation à durée indéterminée).

POEC (préparation opérationnelle à l'emploi collective) : mise en place en 2012¹², elle est commandée conjointement par Pôle emploi et les OPCA. Elle permet de former plusieurs personnes en recherche d'emploi à des métiers dont les besoins en recrutement ont été identifiés par les branches professionnelles.

L'AIF est la mesure la plus importante en volume des cinq dispositifs depuis 2012. Elle a été, en particulier, abondamment mobilisée en 2016 dans le cadre du Plan « 500 000 » puisque en 2016, 51 400 formations ont été financées (plus du double par rapport à 2015). Après une baisse en 2017, les AIF repartent à la hausse en 2018 avec 35 000 formations validées par les conseillers de Pôle emploi (graphique 5). Au niveau national, l'évolution des AIF est comparable. Toutefois, en part, les aides individuelles à la formation sont depuis 2016 bien plus mobilisées en Auvergne-Rhône-Alpes qu'au niveau national (+18 points en région en 2016, +21 points en 2017 et +11 points en 2018. (Graphiques 7 et 8).

Pôle emploi a financé, en 2018, plus de 5 000 formations relevant de l'AFPR (graphique 5). Néanmoins ces formations décroissent en nombre depuis 2016 (-3%) alors qu'inversement, elles augmentent au

⁹ Extrait du site internet de Pôle emploi : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/l-action-de-formation-conventionnee-par-pole-emploi-afc--@/article.jspz?id=60683>

¹⁰ Ibid.

¹¹ Délibération Pôle emploi n°2010/40 du 9 juillet 2010 <http://www.bo-pole-emploi.org/bulletinsofficiels/deliberation-n201040-du-9-juillet.html?type=dossiers/2010/bope-n2010-52-du-20-juillet-2010>

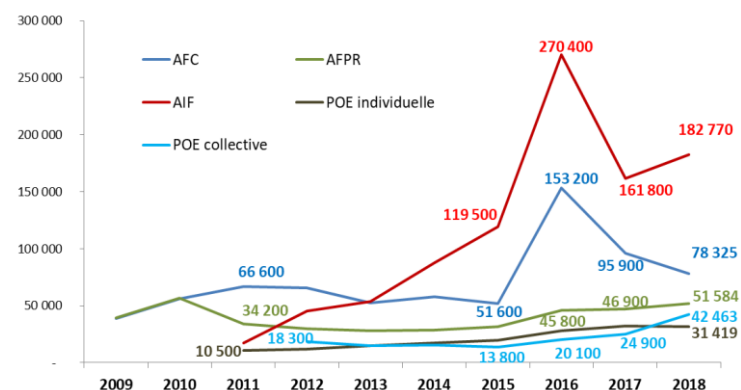
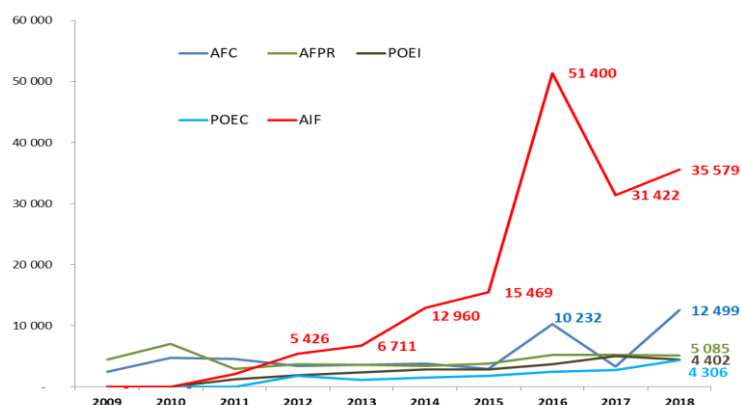
¹² Délibérations Pôle emploi n°2012-39 du 12 juillet 2012 <http://www.bo-pole-emploi.org/bulletinsofficiels/deliberation-n2012-39-du-12-juil.html?type=dossiers/2012/bope-n2012-72-du-18-juillet-2012>

niveau national (+13%, graphique 6). En part de formation, les actions de formations préalables au recrutement étaient supérieures avant 2016 en Auvergne-Rhône-Alpes par rapport au niveau national. Mais depuis cette même année, le rapport s'est inversé. Il est de -5 points pour la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2018 (graphiques 7 et 8).

En 2016, 3 700 stagiaires sont entrés en POEI, soit une augmentation de 30% par rapport à 2015 (graphique 5). Cette progression s'est poursuivie en 2017 (+35% soit environ 5 000 stagiaires de plus) mais a reculé en 2018 (-12% soit 4 400 formations de moins). Au niveau national, la tendance est similaire mais avec moins d'amplitude. Ainsi, l'augmentation en 2017 est de 15% et la baisse l'année suivante est de 2% (graphique 6). En part, les POEI représentent, en 2018, 11% des formations commandées par Pôle emploi au niveau national contre 7% en Auvergne-Rhône-Alpes (Graphiques 7 et 8).

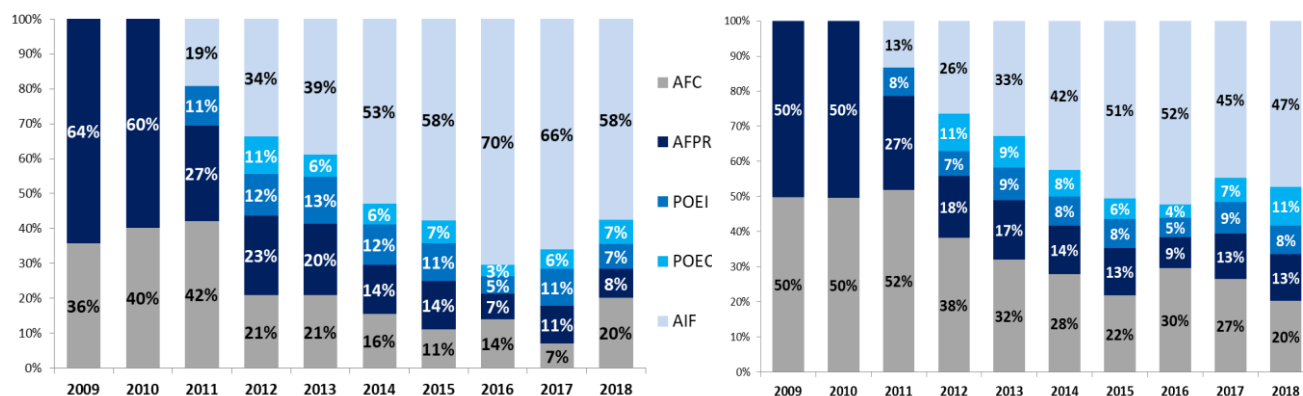
La POEC est un dispositif en constante progression depuis 2013 ; il a bénéficié à 2 450 stagiaires en 2016 (graphique 5), à 2 700 en 2017 et à 4 300 en 2018 (soit une augmentation de 59%). Au niveau national, la tendance est la même avec une augmentation de 75% entre 2017 et 2018 (graphique 6). En part, les POEC représentent, en 2018, 8% des formations commandées par Pôle emploi au niveau national contre 7% en Auvergne-Rhône-Alpes (graphiques 7 et 8).

Graphiques 5 et 6 - Nombre de formations commandées par Pôle emploi selon les dispositifs en Auvergne-Rhône-Alpes (en haut) et en France (en bas)



Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année et habitant en région ARA et en France.
Source : BREST 2009 à 2018, données définitives.

Graphiques 7 et 8 - Répartition des formations selon les dispositifs de Pôle emploi de 2009 à 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes (à gauche) et en France (à droite) (en %)



Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année, et habitant en région ARA / en France (France entière).
Source : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Auvergne, Bretagne, Guyane, Haute-Normandie, Martinique, Pays-de-la-Loire, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares ; Brest 2009-2018, données définitives.

Une diminution continue des stages commandés par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) depuis 2012

Neuf stages sur dix commandés par les OPCA sont suivis par les bénéficiaires d'un contrat de sécurisation professionnelle, c'est-à-dire à la suite d'un licenciement économique (cf. encadré 5).

Encadré 5 - LE CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE

Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) est un dispositif d'accompagnement renforcé, sous forme de suivi individualisé, en cas de licenciement pour motif économique.

Depuis le 1^{er} septembre 2011, l'employeur d'entreprises de moins de 1000 salariés ou de celles de plus de 1000 salariés en redressement ou liquidation judiciaire est tenu de proposer un CSP à chaque salarié concerné par une procédure de licenciement pour motif économique lors de l'entretien préalable ou, en cas de licenciement collectif, à l'issue de la dernière réunion des représentants du personnel.

Si le salarié l'accepte, le CSP prend effet dès le lendemain de la rupture du contrat de travail pour une durée de 12 mois. L'accompagnement des bénéficiaires du CSP est confié à Pôle emploi qui pourra déléguer cet accompagnement à d'autres opérateurs choisis par appel d'offres.

Le Décret n° 2015-1749 du 23 décembre 2015 relatif au financement des formations dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle par les organismes paritaires collecteurs agréés et les entreprises¹³ prévoit que les organismes paritaires collecteurs agréés (Opcas) doivent financer à hauteur de 20 % le coût pédagogique total de ces actions de formation, à l'exception des frais de transport, de repas et d'hébergement.

Ces formations (hors POE financées conjointement avec Pôle emploi) sont en constante diminution depuis 2013 (graphique 9). Elles s'élèvent à un peu plus de 1 000 pour l'année 2018. Depuis 2016, elles représentent 1% des formations commandées par l'ensemble des acteurs en Auvergne-Rhône-Alpes. L'évolution est comparable au niveau national.

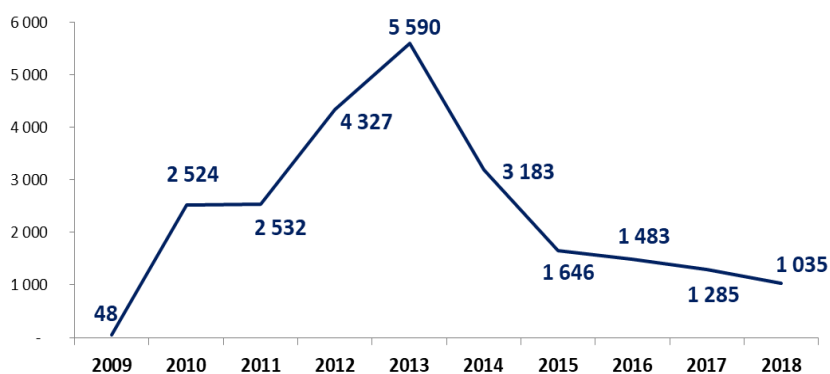
La baisse du nombre de formations commandées par les OPCA peut s'expliquer en partie par la baisse du nombre de licenciements économiques qui coïncide avec l'augmentation des ruptures conventionnelles¹⁴. Les formations réalisées dans le cadre de ces contrats étaient financées par les OPCA jusqu'au 1^{er} janvier 2019.

Graphique 9 - Nombre de formations commandées par les OPCA en Auvergne-Rhône-Alpes

¹³ JORF n°0299 du 26 décembre 2015 page 24039 texte n° 72

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031690101&categorieLien=id>

¹⁴ DARES Résultat : Les ruptures conventionnelles individuelles en 2018 <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2019-008.pdf>.



Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année et habitant en région ARA.
Source : BREST 2009 à 2018, données définitives.

L'État, les stagiaires et les autres financeurs

Depuis la loi du 5 mars 2014 qui poursuit le processus de décentralisation des compétences de formation professionnelle entamé en 1983, les conseils régionaux sont compétents pour tous les publics en recherche d'emploi en matière de formation professionnelle. Ce sont eux qui coordonnent l'achat public de formation. Il n'est donc pas étonnant que le nombre de stages commandés par l'État diminue depuis 2014 (graphique 10).

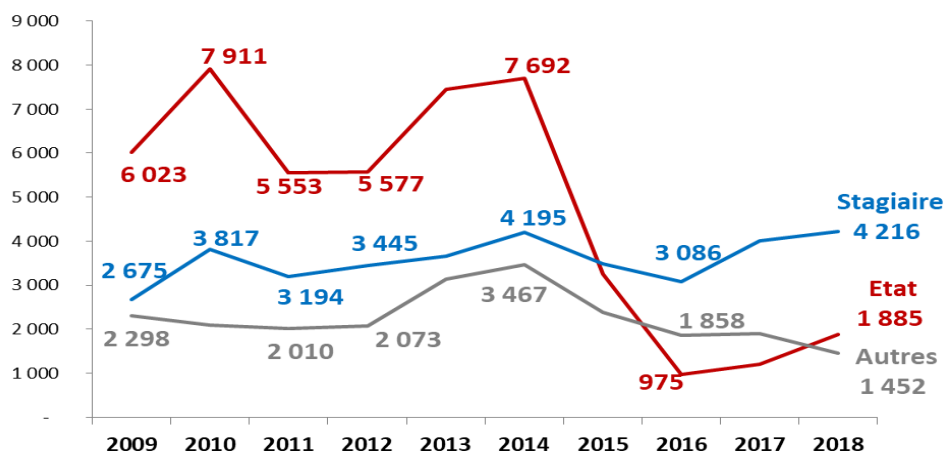
L'État a commandé 1% de l'ensemble des formations d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2017 et 2% en 2018 (graphique 5). Au niveau national, la part de l'État décroît de la même façon. Ces chiffres ne permettent cependant pas de rendre compte des financements qui sont délégués par l'État à Pôle emploi dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences.

Le nombre de formations financées par les stagiaires eux-mêmes est, depuis 2015, supérieur à celui des formations financées par l'État (graphique 3). Si, en volume, il a baissé entre 2014 et 2016, il augmente depuis 2017 pour dépasser les 4 000 formations en 2018. En part, les formations autofinancées représentent 5% en 2017 et 2018 de l'ensemble des formations commandées en Auvergne-Rhône-Alpes (graphique 2). A contrario, la part des formations financées par les stagiaires au niveau national baisse depuis 2009 pour passer de 5% à 2%.

Les formations prises en charge par d'autres financeurs représentent depuis 2016 2% de l'ensemble des formations. Elles sont principalement commandées par l'Agefiph qui, en 2018, a pris en charge 841 formations pour les personnes handicapées. Les collectivités territoriales autres¹⁵ que la Région interviennent également dans la prise en charge de formations pour les personnes en recherche d'emploi. C'est similaire au niveau national.

Graphique 10 - Nombre de formations commandées par l'État, les stagiaires et les autres financeurs* en Auvergne-Rhône-Alpes

¹⁵ Les autres collectivités territoriales regroupent : les départements, gérés par les conseils généraux ; les communes et leurs budgets annexes (BA), gérés par les conseils municipaux ; les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ; les établissements publics locaux (EPL).



*Les financeurs "autres" sont essentiellement l'Agefiph, les ministères et les collectivités territoriales autres que les régions.
 Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année et habitant en région ARA.
 Source : BREST 2009 à 2018, données définitives.

II. PROFIL DES FORMÉS

AVERTISSEMENT

Il s'agit, dans cette partie, de comparer le profil des personnes en recherche d'emploi qui ont bénéficié d'une formation avec le profil des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (pas de doublons possibles). Pour mémoire, il peut y avoir des doublons concernant les formés puisqu'un chômeur peut avoir suivi plusieurs formations dans l'année.

Nous ne disposons pas du volume de personnes en recherche d'emploi, potentiellement concernées par les formations, mais 95% des stagiaires en recherche d'emploi sont inscrits à Pôle emploi, ce qui rend la comparaison acceptable.

Par souci de fluidité dans la lecture et pour bien distinguer les deux populations, on appellera les stagiaires en recherche d'emploi les « formés » et les autres, « les demandeurs d'emploi ».

La comparaison entre le profil des formés et celui des demandeurs d'emploi vise à regarder qui fait l'objet d'une formation parmi la population potentiellement éligible mais non exhaustive¹⁶ et à établir un point de repère, entre l'avant plan investissement compétence (PIC)¹⁷ et les quatre années de son déploiement. Ainsi, outre les critères classiques de sexe et d'âge, nous nous intéresserons aux personnes handicapées, aux niveaux de la formation initiale et à la durée d'inscription à Pôle emploi des stagiaires, sur la base des variables à disposition permettant d'approcher partiellement la notion de « personnes éloignées de l'emploi ».

Tableau 1 - Répartition des personnes en recherche d'emploi ayant suivi une formation en 2016, 2017 et 2018 selon plusieurs caractéristiques en Auvergne-Rhône-Alpes

¹⁶ Comme déjà signalé, les formations s'adressent à tous les chercheurs d'emploi, inscrits à PE ou non. Nous ne disposons de statistiques sur cette population (chercheurs d'emploi), seulement sur les demandeurs d'emploi inscrits à PE. La comparaison est donc à prendre avec précaution.

¹⁷ Pour rappel, le PIC cible les « personnes éloignées de l'emploi », c'est-à-dire selon la convention régionale, les jeunes ou demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés mais également les publics prioritaires comme les personnes résidant dans un territoire défavorisé ou dans un territoire enclavé, les personnes en situation de handicap, les bénéficiaires des minimas sociaux et les parents isolés, les personnes placées sous-main de justice, les migrants, les publics dits « invisibles ».

	FORMÉ.ES				DEMANDEURS D'EMPLOI			
	2009	2016	2017	2018	2009	2016	2017	2018
Mixité Femme-Homme	NR	46%-54%	48%-52%	47%-53%	NR	51%-49%	52%-48%	52%-48%
Tranche d'âge :								
Moins de 26 ans	49%	27%	27%	25%	22%	17%	16%	16%
26-44 ans	39%	49%	49%	51%	52%	49%	49%	48%
45 ans et plus	12%	24%	24%	24%	26%	34%	35%	36%
Travailleur handicapé		12%	12%	12%		9%	9%	9%
Durée d'inscription à Pôle emploi (1)		92%	92%	95%		100%	100%	100%
De 12 mois à 23 mois	NR*	NR	12%	11%	NR*	19%	20%	21%
Depuis plus de 24 mois			10%	7%		23%	23%	24%
Peu qualifiés (2)		27%	25%	22%		15%	15%	13%

Champ : Pour les formés : Personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année et habitant en région ARA.

Pour les demandeurs d'emploi, personnes inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B et C

Source : pour les formés, Afpa, ASP, DOCAPOST, Pôle emploi, pour l'ex région Auvergne, traitement Dares (Brest 2009-2018). Pour les demandeurs d'emploi, DARES-Pôle emploi, STMT.

(1) Durée moyenne de formation pour les formés et durée moyenne d'inscription à Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi.

(2) Peu qualifiés : niveau VI (1er cycle 2ème degré) et V bis (CEP SES BEPC).

Les formés sont majoritairement des hommes malgré leur proportion plus faible dans la demande d'emploi

Tous commanditaires confondus, les formés sont **majoritairement des hommes** (53% en 2018) alors qu'il y a proportionnellement plus de femmes demandeuses d'emploi inscrites à Pôle emploi (52%) (Tableau 1).

Si on distingue par commanditaire (tableau 2), la répartition par sexe varie. En effet, les femmes sont les bénéficiaires majoritaires lorsque les formations sont financées par le Conseil Régional, par les stagiaires eux-mêmes et par « les autres ». Les bénéficiaires des formations de Pôle emploi, principal commanditaire de formations en Auvergne-Rhône-Alpes, sont majoritairement des hommes. Si l'écart femmes / hommes dans les formations proposées par Pôle emploi s'était réduit entre 2016 et 2018 (42/58 en 2016, 41/59 en 2017 et 45/55 en 2018), laissant supposer un effet du plan « 500 000 », on constate une inégalité de même grandeur à la lecture des premiers bilans statistiques du PIC en 2019, qui méritera d'être confirmé.

Tableau 2 -Répartition des femmes et des hommes en recherche d'emploi ayant suivi une formation de 2017 à 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes selon les commanditaires (en %)

	2016		2017		2018	
	Part Femmes	Part Hommes	Part Femmes	Part Hommes	Part Femmes	Part Hommes
Pôle Emploi	42	58	41	59	45	55
Régions	53	47	55	45	51	49
Etat	45	55	45	55	49	51
Opca	46	54	48	52	45	55
Stagiaire	65	35	68	32	67	33
Autre	51	49	58	42	70	30

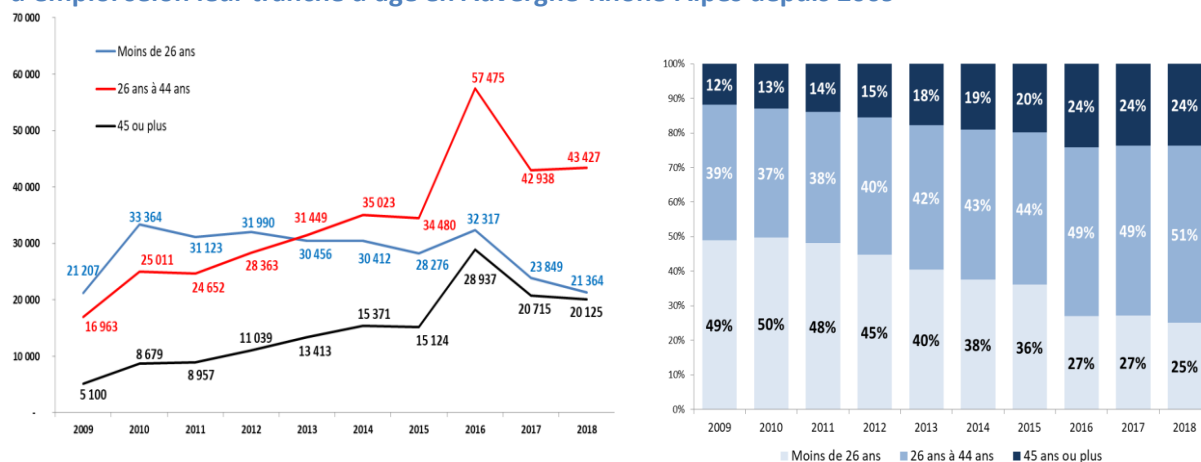
Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année et habitant en région ARA.

Source : BREST 2009 à 2018, données définitives.

Les formés plus jeunes que les demandeurs d'emploi

De 2009 à 2018, en évolution, le nombre de formés de 26 ans à 44 ans et de plus de 45 ans a augmenté continûment alors que celui des moins de 26 ans a régressé depuis 2010 pour atteindre le même niveau en 2018 qu'en 2009 (Graphique 11).

Graphiques 11 et 12 – Evolution et part des formations suivies par les personnes en recherche d'emploi selon leur tranche d'âge en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2009



Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année et habitant en région ARA.

Source : Afpa, ASP, DOCAPOST, Pôle emploi, pour l'ex région Auvergne, traitement Dares (Brest 2009-2018).

En poids, en 2009, les moins de 26 ans sont majoritaires parmi les formés alors qu'en 2018 ce sont les 26-44 ans. Ainsi, les moins de 26 ans constituent 49% des formés en 2009 et encore 45% en 2012, pour tomber à 25% en 2018 (graphique 12). A partir de 2013, les 26-44 ans deviennent la population majoritaire et vont représenter progressivement la moitié des personnes en recherche d'emploi ayant suivi une formation (51% en 2018). La part des 45 ans et plus progresse continûment pour être presque équivalente à celle des moins de 26 ans en 2018 (différence de 1 point) qui peut être expliqué partiellement par un effet de structure lié à la population en demande d'emploi. En effet, la part des 45 ans et plus demandeurs d'emploi progresse de 10 points entre 2009 et 2018 (tableau 1).

A noter que le plan 500 000 se matérialise par un pic du nombre de formés mais qui n'est pas de même ampleur selon la catégorie d'âge. Il a bénéficié principalement aux 26-44 ans, dans une moindre mesure aux 45 ans et plus et marginalement aux moins de 26 ans.

Par rapport à la répartition par **tranche d'âge** des formés, la part des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans est de dix points inférieurs aux jeunes formés. Cela peut s'expliquer par le fait que les jeunes en recherche d'emploi, non-inscrits à Pôle emploi (PE) mais pris en charge dans les missions locales, peuvent accéder aux offres de formation de PE. En 2016 et 2017, la part des 26-44 ans en demande d'emploi est la même que celle des formés (49%). Néanmoins, en 2018, l'écart est de 3 points en faveur des jeunes formés. En ce qui concerne les 45 ans et plus, leur part parmi les demandeurs d'emploi est de 10 points supérieure à celle des formés de la même tranche d'âge.

Les formations semblent ne pas discriminer les travailleurs handicapés¹⁸

La part des **travailleurs handicapés** représente 12% des chercheurs d'emploi en formation entre 2016 et 2018.

¹⁸ A tout le moins, pour ceux inscrits à PE.

Le pourcentage des personnes handicapées inscrites à Pôle emploi est également stable mais de 3 points inférieur (9%)¹⁹.

Les personnes durablement éloignées de l'emploi sont moins souvent en formation

Si plus de neuf formés sur dix sont inscrits à Pôle emploi²⁰, avec une augmentation de trois points en 2018, ils sont 11% à l'être depuis **plus de 1 an** contre 21% des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C. L'écart s'accroît pour ceux qui sont en recherche d'emploi depuis **plus de 24 mois** avec une différence de 17 points (7% pour les formés contre 24% pour les demandeurs d'emploi). Ainsi, les actions de formations ne semblent pas cibler les personnes fortement éloignées de l'emploi.

Par contre **les peu qualifiés**, c'est-à-dire ceux qui n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges, sont 22% en 2018 à bénéficier de formations alors qu'ils sont 13% à être inscrits à Pôle emploi.

En 2018, la majorité des formés (31%) (Tableau 3) ont un niveau bac (obtenu ou non), alors qu'ils pèsent 20% des demandeurs d'emploi (tableau 4). Les formés infra bac sont moins nombreux proportionnellement en 2018 qu'en 2017. Il se peut que ce soit une conséquence de la fin du plan 500 000 qui avait pour public cible les personnes de faible niveau de diplôme. De plus, leur part demeure moins importante que celle des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C (-7 points) relevant de ces niveaux de formation initiale. Néanmoins, dans cette population, l'effort porte surtout sur les non diplômés qui représentent 4% des inscrits à Pôle emploi mais 16% des formés.

Parmi les formés non ou peu diplômés, les hommes sont majoritairement représentés (62% de non diplômés et 60% relevant au maximum d'un BEP/CAP). Plus le niveau de diplôme augmente et plus les femmes ont accès à la formation.

Tableau 3 - Répartition des formés ayant suivi une formation en 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes selon leur niveau de diplôme

Niveau de diplôme des formés	2017	2018	2018	
			Femmes	Hommes
Aucun diplôme obtenu (niveau VI)	19%	16%	38%	62%
CEP OU BEPC ou CAP/BEP (niveau VBIS et V)	27%	22%	40%	60%
BAC (Niveau IV) (obtenu et non obtenu)	27%	31%	52%	48%
BAC +2 (niveau III)	12%	14%	51%	49%
BAC +3 ou plus (niveau II et I)	11%	14%	60%	40%
Non renseigné ¹	4%	3%	36%	64%
Ensemble	100%	100%	48%	52%

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année, et habitant en région ARA.

¹ Les non renseignés représentent plus de 2 700 individus.

Source : Afpa, ASP, DOCAPOST, Pôle emploi, pour l'ex région Auvergne, traitement Dares (Brest 2009-2017). BREST 2009 à 2018 : Données définitives.

Avertissement : il ne faut pas comparer les personnes peu qualifiées du tableau 1 avec la somme des niveaux VI, V bis et V du tableau 3. Les données BREST ne permettent pas de distinguer les CEP/BEPC des CAP/BEP du fait d'un taux de non renseignés élevé. De plus, intégrer le niveau V pour calculer le nombre de peu qualifiés consisterait à nier le caractère diplômant du CAP et du BEP.

¹⁹ L'information sur la situation des demandeurs d'emploi handicapés pouvant être peu fiable à l'échelle infranationale, les données sont à interpréter avec prudence, en particulier quand les effectifs concernés sont faibles, par exemple lorsque ces données font l'objet de croisements avec d'autres variables (zones géographiques, secteurs d'activité, métiers,...).

²⁰ 5% des formés qui ne sont pas inscrits à Pôle emploi. Parmi eux, plus de 90% profitent des dispositifs de formation de la Région. Les autres relèvent des dispositifs de l'Etat ou de l'AGEFIPH.

Tableau 4 - Répartition des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes selon leur niveau de diplôme

Niveau de diplôme des demandeurs d'emploi	2017	2018	2018	
			Femmes	Hommes
Aucun diplôme obtenu (niveau VI)	5%	4%	52%	48%
CEP OU BEPC ou CAP/BEP (niveau VBIS et V)	44%	41%	47%	53%
BAC (Niveau IV) (obtenu et non obtenu)	19%	20%	57%	43%
BAC +2 (niveau III)	10%	12%	57%	43%
BAC +3 ou plus (niveau II et I)	13%	15%	60%	40%
Non renseigné ¹	9%	9%	48%	52%
Ensemble	100%	100%	52%	48%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B et C

Source : Pôle-Emploi – DARES – STMT, 2017, 2018.

III. OBJECTIF DE LA FORMATION

LES OBJECTIFS DE FORMATION²¹

Certification :

cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle). Les certifications regroupent l'ensemble des diplômes généraux de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (diplômes nationaux, diplômes des Universités) ainsi que l'ensemble des certifications professionnelles inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Professionnalisation :

comme les formations certifiantes professionnelles, ces formations visent à enseigner les techniques et connaissances propres à rendre un individu opérationnel dans un métier (ou plus généralement sur un type de poste de travail) mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP. Il ne faut pas les confondre avec les formations de perfectionnement qui visent à approfondir les compétences de publics déjà opérationnels dans un métier ou un poste donné.

Préparation à la qualification :

cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau. On y inclut les formations de pré qualification pour les jeunes (des conseils régionaux) par exemple. Les formations de préparation aux concours sont donc incluses dans cette catégorie.

Adaptation au poste de travail (AFPR, POE) :

mobilisation des Actions de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi dans le cadre de formations relatives à une adaptation au poste de travail. D'une durée maximale de 400h, ces formations préalables à l'embauche permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi.

Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation :

il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers. Il peut s'agir de remise à niveau dans les disciplines générales (français, lutte contre l'illettrisme, mathématiques de base), mais également d'initiation aux langues, d'initiation aux logiciels courants de bureautique (Excel, Word, Powerpoint et équivalents) ou d'initiation à internet (messagerie et navigation).

²¹ Définitions reprises du site de Pôle emploi : <https://statistiques.pole-emploi.org/formation/static/methode>

Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel :

cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées. Ils peuvent intégrer un travail sur les savoirs de base ou des modules de familiarisation avec le milieu de l'entreprise. Ces stages ne se confondent pas avec les stages de préparation à la qualification qui s'inscrivent quant à eux dans un métier défini et constituent une étape avant d'entreprendre un stage certifiant ou professionnalisant.

Perfectionnement, élargissement des compétences :

les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires. Elles favorisent l'adaptation des salariés à leur poste de travail, l'évolution ou le maintien dans leur emploi. Dans le cas particulier du perfectionnement, ces formations supposent explicitement des prérequis (qualification ou expérience professionnelle). Exemple : cette catégorie comprend les stages de niveau avancé de langue, de bureautique et d'utilisation des outils internet. Elle comprend aussi les stages de développement personnel pour les salariés.

Formation à la création d'entreprise :

elle permet une formation à la création mais aussi à la reprise d'entreprise.

La certification reste l'objectif majoritaire des stagiaires aussi bien en 2016 qu'en 2017 et 2018 (tableau 5) et cela, quel que soit le niveau de diplôme (tableau 6). L'adaptation au poste de travail et la professionnalisation sont les deux autres objectifs principaux qui mobilisent l'ensemble des formés.

Tableau 5 - Répartition des formés ayant suivi une formation en 2016, 2017 et 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes selon l'objectif du stage

Objectif du stage	2016	2017	2018
1- Certification	34%	31%	30%
2- Professionnalisation	16%	13%	9%
3- Pré-qualification	13%	10%	3%
4- Adaptation au poste de travail (AFPR, POE)	7%	11%	11%
5- Remise à niveau, savoirs de base, initiation	9%	7%	8%
6- Mobilisation, aide au projet professionnel	6%	7%	3%
7- Perfectionnement, élargissement des compétences	8%	5%	6%
8- Formation à la création d'entreprise	6%	8%	9%
9- Objectif non renseigné	1%	8%	21%
Ensemble	100%	100%	100%

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année, et habitant en région ARA.

Source : Afp, ASP, DOCAPOST, Pôle emploi, pour l'ex région Auvergne, traitement Dares (Brest 2009-2018).

Lorsqu'on croise le niveau de diplôme du bénéficiaire avec l'objectif du stage en 2017²² (tableau 6), la certification demeure l'objectif prioritaire quel que soit le niveau de diplôme. Les formés de niveau bac+2 et plus s'orientent logiquement, en plus de la certification, vers une formation pour élargir leurs compétences (7% pour les bac+2 et 9% pour les bac+3).

²² En 2018 le taux de non renseigné est trop important (21%).

Tableau 6 - Répartition des formés ayant suivi une formation en 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes selon l'objectif du stage et leur niveau de diplôme

Objectif du stage	Aucun diplôme obtenu (niveau VI)	CEP OU BEPC ou CAP (niveau VBIS et V)	BAC (Niveau IV) (obtenu et non obtenu)	BAC +2 (niveau III)	BAC +3 ou plus (niveau II et I)
Certification	25%	30%	37%	31%	33%
Professionalisation	13%	12%	12%	11%	12%
Préparation à la qualification	14%	9%	6%	5%	7%
Adaptation au poste de travail	10%	11%	14%	14%	12%
Remise à niveau, maîtrise de savoirs de base	10%	6%	5%	11%	6%
(Re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet	12%	10%	5%	5%	5%
Perfectionnement / élargissement des compétences	3%	4%	5%	7%	9%
Création d'entreprise	5%	9%	8%	10%	10%
Non renseigné	8%	8%	7%	6%	7%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : Personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année et habitant en région ARA.

Sources : Afp, ASP, DOCAPOST, Pôle emploi, pour l'ex région Auvergne, traitement Dares. BREST 2009 à 2018 : Données définitives.

Le rapport de mixité parmi les formés en vue d'une certification est en défaveur des femmes, que ce soit en 2016, en 2017 ou en 2018 (tableau 7). Toutefois ce déséquilibre se réduit passant de -18 points en défaveur des femmes en 2016 à -4 points en 2018. Si on observe la répartition dans chaque sexe (tableau 7bis), la certification est l'objectif principal pour les deux sexes mais cela est plus marqué chez les hommes sauf en 2018 (chiffres de 2018 à nuancer du fait d'un fort taux de non renseignés). A noter que les stages en création d'entreprise sont massivement suivis par des hommes.

Tableau 7 – Rapport de mixité dans chaque objectif de stage des formés de 2017 à 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes

Objectif de la formation	2016		2017		2018	
	Part Femmes	Part Hommes	Part Femmes	Part Hommes	Part Femmes	Part Hommes
1- Certification	41%	59%	45%	55%	48%	52%
2- Professionalisation	47%	53%	50%	50%	46%	54%
3- Pré-qualification	51%	49%	54%	46%	52%	48%
4- Adaptation au poste de travail (AFPR, POE)	43%	57%	45%	55%	45%	55%
5- Remise à niveau, savoirs de base, initiation	55%	45%	55%	45%	54%	46%
6- Mobilisation, aide au projet professionnel	56%	44%	56%	44%	57%	43%
7- Perfectionnement, élargissement des compétences	50%	50%	50%	50%	48%	52%
8- Formation à la création d'entreprise	39%	61%	38%	62%	39%	61%
9- Objectif non renseigné	32%	68%	45%	55%	48%	52%
Ensemble	46%	54%	48%	52%	48%	52%

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année, et habitant en région ARA.

Sources : Afp, ASP, DOCAPOST, Pôle emploi, pour l'ex région Auvergne, traitement Dares. BREST 2009 à 2018 : Données définitives.

Tableau 7Bis – Part des Femmes et des Hommes formés de 2017 à 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes selon l’objectif du stage

Objectif de la formation	2016		2017		2018	
	Part Femmes	Part Hommes	Part Femmes	Part Hommes	Part Femmes	Part Hommes
1- Certification	31%	37%	29%	32%	31%	30%
2- Professionnalisation	16%	15%	13%	12%	8%	9%
3- Pré-qualification	14%	12%	11%	9%	3%	3%
4- Adaptation au poste de travail (AFPR, POE)	7%	8%	11%	12%	11%	12%
5- Remise à niveau, savoirs de base, initiation	11%	7%	8%	6%	10%	8%
6- Mobilisation, aide au projet professionnel	8%	5%	9%	6%	4%	3%
7- Perfectionnement, élargissement des compétences	8%	7%	5%	5%	6%	5%
8- Formation à la création d'entreprise	5%	6%	6%	10%	7%	10%
9- Objectif non renseigné	1%	2%	7%	8%	20%	20%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : personnes en recherche d’emploi ayant débuté un stage au cours de l’année, et habitant en région ARA.

Source : Afpa, ASP, DOCAPOST, Pôle emploi, pour l’ex région Auvergne, traitement Dares. BREST 2009 à 2018 : Données définitives.

Quatre domaines de formation sont majoritairement suivis par les formés (tableau 8). Il s’agit des domaines « échange et gestion », des « formations générales, lettres et langues », des « sciences humaines, économie et droit » et des « formations service à la personne ».

Les formations dont l’objectif est soit la certification, soit la préparation à la qualification (sauf pour 2017) se retrouvent principalement dans le domaine « des services à la personne ». Pour celles dont c’est la professionnalisation ou l’adaptation au poste de travail, le domaine majoritaire est celui de l’« échange et gestion ». Les formations « générales, lettres et langues » sont mobilisées pour les remises à niveau, les aides au projet professionnel ou aux perfectionnements des compétences. Enfin, si, en 2016, le domaine « échange et gestion » préparait les bénéficiaires à la création d’entreprise, c’est le domaine « sciences humaines, économie, droit » qui a été privilégié pour cet objectif en 2017 et 2018.

Tableau 8 - Personnes en recherche d’emploi ayant suivi une formation en Auvergne-Rhône-Alpes selon l’objectif du stage et le domaine de formation

	Objectif de la formation																							
Domaine de formation	Certification			Professionnalisation			Pré-qualification			Adaptation au poste de travail (AFPR, POE)			Remise à niveau, savoirs de base, initiation			Mobilisation, aide au projet professionnel			Perfectionnement, élargissement des compétences			Formation à la création d'entreprise		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Agriculture	2%	2%	1%	3%	3%	3%	2%	2%	2%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	1%	0%	1%	1%	1%	1%	2%	2%	2%
Arts	1%	2%	3%	2%	2%	3%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	6%	5%	2%	0%	0%	1%	7%	7%	7%	1%	1%	0%
Echange et gestion	22%	20%	18%	26%	23%	21%	12%	11%	15%	33%	31%	28%	8%	7%	9%	1%	1%	4%	21%	15%	18%	54%	40%	25%
Electricité-électronique	3%	3%	3%	3%	3%	2%	1%	2%	1%	4%	5%	6%	1%	2%	1%	0%	0%	1%	3%	3%	4%	0%	0%	0%
Fonction production	14%	14%	13%	11%	12%	13%	3%	4%	6%	4%	5%	5%	5%	5%	8%	0%	0%	3%	10%	12%	14%	0%	0%	0%
Formation générale, lettres et langues	6%	7%	9%	6%	7%	8%	26%	33%	21%	0%	1%	1%	58%	65%	62%	92%	95%	83%	28%	27%	21%	2%	1%	0%
Génie civil, construction, bois	4%	3%	2%	4%	2%	2%	4%	4%	2%	4%	4%	4%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	3%	2%	2%	1%	1%	0%
Information, communication	6%	7%	8%	7%	7%	7%	2%	3%	4%	9%	11%	14%	12%	9%	5%	1%	0%	3%	11%	14%	7%	1%	1%	0%
Prodction mécanique	3%	3%	2%	3%	4%	3%	3%	2%	7%	6%	5%	7%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	2%	2%	2%	0%	0%	0%
Sciences	0%	0%	1%	1%	0%	0%	0%	1%	0%	2%	2%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	0%	0%
Sciences humaines, économie, droit	1%	2%	2%	1%	2%	2%	2%	4%	4%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	1%	1%	1%	2%	25%	43%	55%
Services à la collectivité	9%	7%	8%	9%	7%	9%	5%	4%	5%	7%	5%	6%	3%	3%	5%	0%	1%	0%	4%	4%	7%	2%	1%	1%
Services aux personnes	24%	28%	26%	18%	20%	21%	35%	22%	27%	19%	19%	17%	5%	3%	3%	2%	1%	3%	6%	7%	11%	8%	9%	14%
Transformation	4%	3%	4%	6%	7%	6%	3%	6%	5%	9%	11%	10%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	4%	6%	4%	3%	2%	1%

Champ : personnes en recherche d’emploi ayant débuté un stage au cours de l’année, et habitant en région ARA.

Source : Afpa, ASP, DOCAPOST, Pôle emploi, pour l’ex région Auvergne, traitement Dares. BREST 2009 à 2018, données définitives ;

Avertissement : nous ne retenons que les pourcentages significatifs car les taux inférieurs à 5% reposent sur des petits volumes beaucoup plus sensibles au biais statistiques.

En 2018, parmi les trois domaines de formation majoritaires, deux sont fortement féminisés (formation générale, lettres et langues et services à la personne) et un fortement masculinisé (échange et gestion) (tableau 9). Enfin, si l'on croise avec le niveau de diplôme, les formés de niveau Bac (les plus nombreux, voir tableau 4) suivent majoritairement des formations dans le domaine des services à la personne. En outre, en 2018, plus le niveau de qualification augmente et plus la part en formation des femmes croît.

Tableau 9 - Répartition des personnes en recherche d'emploi ayant suivi une formation en 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes selon le sexe et le domaine de formation

Domaine de formation 2018	Ensemble	Part de femmes	Part d'hommes
Agriculture	1%	35%	65%
Arts	2%	54%	46%
Echange et gestion	16%	38%	62%
Electricité-électronique	2%	7%	93%
Fonction production	8%	12%	88%
Formation générale, lettres et langues	16%	65%	35%
Génie civil, construction, bois	2%	13%	87%
Information, communication	6%	63%	37%
Production mécanique	2%	13%	87%
Sciences	0%	34%	66%
Sciences humaines, économie, droit	7%	42%	58%
Services à la collectivité	5%	46%	54%
Services aux personnes	16%	70%	30%
Transformation	4%	50%	50%
Non renseignés	12%	45%	55%
Ensemble	100%	48%	52%

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année, et habitant en région ARA.

Sources : Afp, ASP, DOCAPOST, Pôle emploi, pour l'ex région Auvergne, traitement Dares. Brest 2009-2018.

IV. DUREE MOYENNE DE FORMATION

Une durée moyenne en baisse en lien avec les dispositifs de Pôle emploi

En Auvergne-Rhône-Alpes, la durée moyenne de la formation baisse régulièrement depuis 2009 (tableau 10). Elle s'établit en 2018 à 3,6 mois tous commanditaires confondus. Cela est à mettre en rapport avec l'augmentation du nombre de formations financées par Pôle emploi, qui sont tendanciellement plus courtes que celles des conseils régionaux (sachant que le pacte régional d'investissement dans les compétences a pour objectif d'augmenter la durée des formations proposées par Pôle emploi).

En isolant les formations financées par le Conseil Régional et par l'Etat, leurs durées sont plus longues et ont augmenté depuis 2009 pour s'établir respectivement en 2018 à 6,5 et 8,6 mois. A contrario, la durée des formations financées par Pôle emploi est plus courte et a baissé en tendance depuis 2009 : celles-ci durent en moyenne un peu plus de 2 mois en 2018, contre 3,2 en 2009. Les formations prises en charge par les stagiaires eux-mêmes demeurent les plus longues. Elles varient entre 12 et 13 mois depuis 2009.

Tableau 10-Durée moyenne de formation (en mois) par commanditaire en Auvergne-Rhône-Alpes

	Commanditaires						
	Ensemble	Etat	Région	Pôle emploi	OPCA	Stagiaires	Autres (1)
2009	5,9	7,3	5,7	3,2	3,5	12,7	5,2
2010	5,6	6,5	5,8	3,4	2,1	12,1	4,6
2011	5,2	7	4,9	3,6	2,6	12,6	5,3
2012	4,9	7,6	5,3	2,4	3,3	12,3	5,8
2013	4,8	7,2	5,1	2,7	2,8	12,3	4,4
2014	4,4	6,9	5,1	2,3	2,3	11,3	5,1
2015	4,3	7,9	5,1	1,9	2,6	12,9	5,3
2016	3,7	8,4	5,2	2,3	2,5	13,5	8
2017	3,8	8,9	5,2	1,8	3,1	13	7,4
2018	3,6	8,6	6,5	2,1	2,7	12,8	5,2

(1) Les commanditaires «autres» sont principalement l'Agefiph et les collectivités territoriales autres que les régions.

Champ : Personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année et habitant en région ARA.

Source : Afp, ASP, DOCAPOST, Pôle emploi, régions dont Auvergne ; traitement Dares. BREST 2009 à 2016, données définitives. Brest 2017, 2018 : Données Semi définitives. Avertissement : Les formations CRP sont basculées dans les formations Etat.

Une durée moyenne plus importante pour les femmes et les moins de 26 ans

Tableau 11-Durée moyenne de formation (en mois) par sexe et tranches d'âges en Auvergne-Rhône-Alpes

Femmes	4,6
Hommes	2,7
Moins de 26 ans	5,2
De 26 à 44 ans	3,3
Plus de 45 ans	2,5
Ensemble	3,6

En 2018, les formations suivies par les femmes durent pratiquement deux mois de plus que celles suivies par les hommes. En outre, plus les formés sont jeunes et plus la durée de formation est longue (tableau 11).

Champ : Personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année et habitant en région ARA.

Source : Afp, ASP, DOCAPOST, Pôle emploi, région ex-Auvergne ; traitement Dares. Brest 2018.

Formations plus longues pour les plus diplômés

Tableau 12-Durée moyenne de formation (en mois) selon le niveau de diplôme en Auvergne-Rhône-Alpes

Aucun diplôme	3,5
Certificat d'étude primaire	2,9
Brevet des collèges (BEPC)	3,5
CAP ou BEP	2,6
BAC	5,0
BAC+2	3,7
BAC+3	4,1
ENSEMBLE	3,6

Les formés de niveau bac ou plus entreprennent des formations plus longues que la moyenne de l'ensemble des formés (tableau 12).

Champ : Personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année et habitant en région ARA.

Source : Afp, ASP, DOCAPOST, Pôle emploi, région ex-Auvergne ; traitement Dares. Brest 2018.

Des formations plus longues pour préparer une certification

Tableau 13-Durée moyenne de formation (en mois) selon l'objectif du stage en Auvergne-Rhône-Alpes

Certification	5,4
Professionnalisation	3,9
Préparation à la qualification	3,9
Adaptation au poste de travail	1,9
Remise à niveau, savoir de base, initiation	1,9
Mobilisation, aide au projet professionnel	2,9
Perfectionnement, élargissement des compétences	1,7
Formation à la création d'entreprise	0,5
Ensemble	3,6

La durée des formations oscillent de 1 à 10 selon l'objectif. Ainsi, les formations ayant pour objectif la certification durent en moyenne 5,4 mois alors que la création à l'entreprise mobilise seulement 15 jours de formation (tableau 13).

Champ : Personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année et habitant en région ARA.

Source : Afpa, ASP, DOCAPOST, Pôle emploi, région ex-Auvergne ; traitement Dares. Brest 2018.

Formation longue durée pour les services à la personne

Tableau 14 – Durée moyenne de formation (en mois) selon le domaine de formation du stage en Auvergne-Rhône-Alpes

Domaine de formation	Durée	%
Agriculture	5,7	1%
Arts	3,8	2%
Echange et gestion	2,3	16%
Electricité-électronique	2,3	2%
Fonction production	0,7	8%
Formation générale, lettres et langues	2,7	16%
Génie civil, construction, bois	3,9	2%
Information, communication	4,2	6%
Production mécanique	2,9	2%
Sciences	4,7	0%
Sciences humaines, économie, droit	1,1	6%
Services à la collectivité	2,3	5%
Services aux personnes	8,2	16%
Transformation	2,7	4%
Ensemble	3,6	100%

Les formations préparant aux services à la personne durent en moyenne 8,2 mois. Comme précédemment indiqué, ce domaine est l'un des plus proposés aux chercheurs d'emploi. « Echange et gestion » et « formation générale, lettres et langues » durent respectivement 2,3 et 2,7 mois en moyenne.

Champ : Personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année et habitant en région ARA.

Source : Afpa, ASP, DOCAPOST, Pôle emploi, région ex-Auvergne ; traitement Dares. Brest 2018.

ANNEXE – A propos de la source Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (BREST)

BREST est une base de données sur la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi.

La Dares gère, depuis 2003, une base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle à partir des fichiers de gestion de rémunération ou de protection sociale des stagiaires. L'entrée retenue pour la construction de la base Brest est la rémunération ou la prise en charge au titre de la protection sociale obligatoire pour les stagiaires de la formation professionnelle. Chaque observation de la base correspond à une entrée en formation d'un stagiaire rémunéré par les Conseils Régionaux, par Pôle emploi (pour son propre compte, celui de l'Unedic ou celui de l'État) ou par l'État.

Si le stagiaire n'a pas droit à une rémunération, il figure néanmoins en tant que bénéficiaire d'une protection sociale. Ce principe de construction permet de fortement limiter les doubles comptes, puisqu'un stagiaire ne peut percevoir qu'une rémunération à la fois. Seuls les individus qui entrent en formation avec le statut de stagiaire de la formation professionnelle sont comptés dans la base Brest. Ainsi, les personnes en contrat de professionnalisation ne sont pas intégrées dans la base, en raison de leur statut de salariés durant leur contrat. En outre, du moment que la formation est rémunérée, quelle que soit sa durée, elle est intégrée à la base.

L'unité de comptage de la base est l'entrée en formation ou le stagiaire, et non l'individu. Une personne en recherche d'emploi effectuant plusieurs formations dans l'année est ainsi comptée plusieurs fois. Est qualifié de personne en recherche d'emploi un individu sans emploi qui en cherche un, qu'il soit inscrit ou non à Pôle emploi, considéré ou non comme chômeur au sens du BIT.

Au niveau national, les fichiers proviennent :

- de Pôle emploi, qui gère la rémunération des stagiaires indemnisés par l'assurance chômage, des stagiaires non indemnisés percevant la Rémunération des formations de Pôle emploi (Rfpe) et de ceux qui bénéficient du régime de solidarité ;
- de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), qui gère la rémunération ou la protection sociale des stagiaires non indemnisés par l'assurance chômage suivant une formation commandée par l'État ou par la Région (hors cas cités ci-dessous) ou par un autre commanditaire (par exemple, les formations financées par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés (Agefiph) ;
- de l'ex Région Auvergne, qui avait internalisé la rémunération de leurs stagiaires.

Une meilleure couverture des entrées en formation des personnes en recherche d'emploi

Le fichier provenant de Pôle emploi a été modifié en 2015 afin de disposer d'un suivi plus précis et plus complet des formations.

Cette extension des données correspond à 24 300 entrées dans des formations commandées par Pôle emploi au niveau national, soit 10 % des formations commandées par Pôle emploi en 2015. Les formations concernées sont principalement des aides individuelles à la formation (16 900 entrées ajoutées). Cela a entraîné une rupture de série entre 2014 et 2015.

Des différences avec les données des financeurs pédagogiques

Le nombre de stagiaires comptabilisés dans la base Brest peut être différent de celui qu'enregistrent directement les financeurs pédagogiques. La base Brest permet d'identifier le commanditaire de la formation. Le financeur peut être différent en cas de subvention, il peut aussi être multiple lors de cofinancements (qui ont augmenté en 2016). De plus, la base Brest permet de répartir les stagiaires selon leur région de résidence. Néanmoins, le financement provient, dans la plupart des cas, de la région où est situé l'organisme de formation. Cette information étant souvent manquante dans la base Brest, il n'est pas possible de réaliser une répartition par lieu de formation.

Les chercheurs d'emploi retenus habitent en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les dernières publications du Service Etude, Statistique, Evaluation sont disponibles sur le site internet de la DIRECCTE <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/>

rubrique Etudes et statistiques

Etudes

Les services à la personne en Auvergne-Rhône-Alpes, Durand Justine, Jakse Christine, Youmbi Béatrice, février 2020

L'inactivité et le chômage des jeunes sont un peu moins fréquents en Auvergne-Rhône-Alpes, Bianco Emma, Martin Medhy avec la contribution de Van-Puymbroeck Cyrille, février 2020

Analyse socio-économique du département de la Savoie et de ses arrondissements – Soutoul Fanny, janvier 2020

Le traitement du handicap dans les accords non agréés en Auvergne-Rhône-Alpes, Graff Didier, décembre 2019

La culture de prévention dans les petites entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes, Graff Didier, Meyer Pascale, Séon Martial, septembre 2019

L'alternance sous contrat de travail en Auvergne-Rhône-Alpes, Durand Justine avec la contribution de Malgras Jacques (Via-Compétences), décembre 2018

La prestation de conseil en ressources humaines en Auvergne-Rhône-Alpes, Jakse Christine, Youmbi Béatrice, décembre 2018

Le maintien dans l'emploi dans les entreprises ayant signé un accord agréé sur le handicap en Auvergne-Rhône-Alpes, bonnes pratiques et difficultés : fiches et études, Graff Didier, Séon Martial, novembre 2018

Chiffres clés

Notes conjoncturelles régionale et départementales, 1^{er} trimestre 2020, Olivier Jacod, Michèle Tavernet

Demande d'emploi régionale et départementales, 1^{er} trimestre 2020 - Direccte-Pôle emploi, avril 2020

Demande d'emploi mensuelle, mars, avril et mai 2020, Direccte –Pôle emploi

Taux de chômage régional, départemental et par zone d'emploi Auvergne-Rhône-Alpes, 1^{er} trimestre 2020, Michèle Tavernet

Emploi salarié régional et départemental en Auvergne-Rhône-Alpes, 1^{er} trimestre 2020, Michèle Tavernet

Directeur de la publication : Patrick Maddalone
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Service Étude, Statistique, Évaluation (SESE)
Etude réalisée par Martial Séon

Tour Swisslife – 1, Boulevard Vivier Merle – 69443 LYON CEDEX 03
Téléphone : 04 72 68 29 00 – Télécopie : 04 72 68 29 29

Internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.directe.gouv.fr>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**